

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 16 février 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M ^{me} Lucie Charbonneau,	commissaire-parent
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M ^{me} Geneviève Patenaude,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale par intérim et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présentes. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5373/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Robert Fugère, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5374/SSGC)

M^{me} Linda Gagnon, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5375/SSGC)

M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Directrice générale par intérim;
9. Demande d'autorisation en vue de la constitution d'un comité de sélection afin d'octroyer un mandat d'inspection des bâtiments de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et la mise à niveau des données dans SIMACS par une firme indépendante;
10. Future école Saint-Colomban - Déclaration du demandeur au MDDELCC;
11. Adoption du budget révisé 2015-2016;
PAUSE
12. Demande de réouverture du Centre Mélaric : référence pour alcooliques et toxicomanes;
13. Corporation de développement communautaire (CDC) Rivière-du-Nord;
14. Demande de fournisseur unique;
15. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
16. Questions diverses;
17. Information du comité de parents;
18. Information de la vice-présidence;
19. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
20. Information de la direction générale;
21. Tour de table - partage d'information;
22. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M. Claude Marsolais - École polyvalente Saint-Jérôme - situation de quelques élèves de la 3^e et de la 4^e secondaire.

PAROLE AUX ÉLÈVES

PROPOSITION D'HUI CLOS (R-5376/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 19 h 15.

Adopté

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (R-5377/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 19 h 25.

Adopté

DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM (R-5378/DG)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, M^{me} Lise Allaire, est en arrêt de travail depuis le 12 février dernier, et ce, pour une période indéterminée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent, de nommer M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale par intérim jusqu'au retour de M^{me} Allaire.

Adopté

DEMANDE D'AUTORISATION EN VUE DE LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION AFIN D'OCTROYER UN MANDAT D'INSPECTION DES BÂTIMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET LA MISE À NIVEAU DES DONNÉES DANS SIMACS PAR UNE FIRME INDÉPENDANTE (R-5379/SRM)

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement sur les contrats de service;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor exige l'autorisation du dirigeant de l'organisme public avant d'aller en appel d'offres public pour des services professionnels;

ATTENDU QUE la résolution R-5032/SRM nomme M^{me} Marie-Noël Racicot comme ressource permanente en tant que secrétaire de comité de sélection pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour l'inspection des bâtiments de la CSRDN et la mise à niveau des données dans SIMACS est en préparation;

ATTENDU QUE dans un souci de confidentialité et de rigueur, il est souhaitable que les nominations ci-dessous soient faites conformément au règlement de la délégation de pouvoir et qu'elles demeurent confidentielles;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont évaluées par un comité de sélection composé d'un secrétaire et d'au moins trois (3) membres;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'autoriser le Service des ressources matérielles à aller en appel d'offres public en vue d'octroyer un mandat à une firme pour l'inspection des bâtiments de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de la mise à niveau des données dans SIMACS.
- B) D'autoriser qu'un comité de sélection pour l'évaluation des soumissions reçues pour l'inspection des bâtiments de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et la mise à niveau des données dans SIMACS soit composé des membres suivants :
 - Deux (2) gestionnaires du Service des ressources matérielles.
 - Un (1) membre de la direction générale de la commission scolaire.
 - Un (1) membre externe à la commission scolaire.
- C) D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à nommer deux (2) gestionnaires de son service et de choisir le membre externe.
- D) D'autoriser la directrice générale à nommer le représentant de la direction générale.
- E) De mandater la directrice générale afin de s'assurer qu'aucun lien hiérarchique n'existe entre les membres.

Adopté

FUTURE ÉCOLE SAINT-COLOMBAN - DÉCLARATION DU DEMANDEUR AU MDDELCC (R-5380/SRM)

ATTENDU QUE la future école Saint-Colomban comprend des travaux d'égout pluvial dont le rejet ne s'effectue pas dans un fossé ou un égout exploité par une municipalité et des installations autonomes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ C.Q-2) et/ou de l'article 31.75 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) doivent être déposées;

ATTENDU QUE lesdites demandes doivent comporter la « Déclaration du demandeur ou du titulaire » selon l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ C.Q-2);

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que nous devons obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC à cet égard ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Éric Filiatrault, commissaire :

D'autoriser la directrice générale à signer les déclarations ainsi que tout autre document afférent à ces demandes d'autorisation.

Adopté

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2015-2016 (R-5381/SRF)

CONSIDÉRANT la révision budgétaire effectuée par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a annoncé que les paramètres de financement révisés pour l'année 2015-2016 seront ajustés en fonction de la récupération salariale lors des jours de grève;

CONSIDÉRANT l'objectif de respecter les limites d'appropriation de surplus au 30 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire, d'adopter le budget révisé 2015-2016.

Adopté

DEMANDE DE RÉOUVERTURE DU CENTRE MÉLARIC : RÉFÉRENCE POUR ALCOOLIQUES ET TOXICOMANES (R-5382/DG)

CONSIDÉRANT les revenus insuffisants octroyés par le gouvernement du Québec pour soutenir les frais associés aux différents besoins de la clientèle du centre Mélaric;

CONSIDÉRANT la fermeture du Centre Mélaric le 12 janvier 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

D'appuyer les démarches du conseil d'administration du Centre Mélaric auprès des instances gouvernementales afin de rétablir le financement pour ainsi assurer les services à la population de la région.

De demander au Ministre de reconnaître l'importance de procéder le plus rapidement à l'étude de cette demande afin de permettre au Centre Mélaric de poursuivre sa mission.

Adopté

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC) RIVIÈRE-DU-NORD (R-5383/DG)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) n'est actuellement pas représentée à cet organisme qui est un partenaire important dans la MRC Rivière-du-Nord pour le développement communautaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la dimension communautaire de cet organisme vise notamment la lutte à la pauvreté qui touche une partie de notre clientèle;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intention de la CSRDN, par cette résolution, de s'affirmer comme partenaire de la Corporation de développement communautaire (CDC) de la Rivière-du-Nord;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, ommissaire :

D'autoriser l'adhésion de la CSRDN à la Corporation de développement communautaire (CDC) de la Rivière-du-Nord en payant la cotisation de 35 \$ et de désigner M^{me} Danielle Leblanc, commissaire à la CSRDN, à titre de membre partenaire de la Corporation de développement communautaire (CDC) de la Rivière-du-Nord et M. Robert Fugère comme substitut.

Adopté

DEMANDE DE FOURNISSEUR UNIQUE (R-5384/DG)

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des commissions scolaires est interpellé par le gouvernement du Québec quant à l'optimisation des ressources dont elles disposent;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) a déployé des efforts considérables pour optimiser ses façons de faire;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver la qualité des services offerts à nos établissements tout en préservant la capacité de l'organisation, et ce, dans une optique de viabilité à court et long terme;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été mandatée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (MEESR) pour effectuer des diagnostics organisationnels et de soutien à l'élaboration d'un plan d'optimisation dans plus de 14 commissions scolaires et que depuis ce temps, environ 20 autres commissions scolaires se sont ajoutées;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse effectuée au printemps et à l'automne 2015, deux chantiers prioritaires ont été identifiés par l'ensemble des cadres, à savoir, les rôles et les responsabilités et le processus décisionnel;

CONSIDÉRANT QUE la CSRDN a reçu une allocation pour mesure d'optimisation vers la fin du mois de mars 2015 qui peut être utilisée en 2015-2016 et donc ces deux nouveaux chantiers n'interféreront pas avec les sommes disponibles pour les services aux élèves;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

De considérer la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme un fournisseur unique.

De mandater la direction générale à signer les documents afférents afin de réaliser les deux chantiers précités et de faire état de l'avancement des travaux aux membres du conseil des commissaires d'ici le 30 juin 2016.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5385/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h.

Adopté